



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maladie de Lyme

Question écrite n° 10496

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le retard pris dans la parution, par la Haute autorité de santé (HAS), du nouveau Plan national de diagnostic et de soins de la maladie de Lyme (PNDS). Ce retard, lié à la désapprobation du texte par la Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF), le Centre national de référence borrelia (CNR) et onze autres sociétés, engendre des conséquences préjudiciables pour les dizaines de milliers de malades de Lyme en France. En effet, les remaniements que demandent ces sociétés pour « plus de lisibilité » sont défavorables aux personnes touchées par cette maladie. Il semblerait que la SPILF tente de ramener le PNDS à la position qu'elle avait élaborée en 2006. Or, l'on sait, par la littérature scientifique récente, que les tests en question ne sont pas fiables. Et c'était d'ailleurs pour cela que le PNDS avait été lancé. Dans un contexte de prolifération toujours plus importante du nombre de malades, il apparaît nécessaire que la situation se débloque rapidement. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si le nouveau PNDS paraîtra prochainement et s'il comporte des avancées réelles en faveur des malades.

Texte de la réponse

En janvier 2017, le ministère chargé de la santé a mis en place un plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres maladies transmissibles par les tiques. Le déploiement de ce plan se poursuit. La Haute autorité de santé a d'ores et déjà publié en juin 2018 des recommandations de bonnes pratiques. Ces recommandations, accompagnées de fiches pratiques, sont accessibles sur le site internet de la Haute autorité. Elles doivent permettre à tous les médecins de prendre en charge, de manière harmonisée sur le territoire national, les différentes formes de la maladie. Parallèlement, la direction générale de la santé travaille, en lien avec les agences régionales de santé, à la mise en place de centres spécialisés pour la prise en charge des patients. Le ministère de la santé et les agences sanitaires sont engagés pour une pleine reconnaissance de la maladie de Lyme et autres maladies transmissibles par les tiques et pour une prise en charge efficace de tous les patients.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10496

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 5952

Réponse publiée au JO le : [18 septembre 2018](#), page 8339